



**ARRÊTE 2026-18**  
**PORTANT DELEGATION DE FONCTION DU MAIRE**  
**À SON 2 ème ADJOINT, MADAME ANGELY EMMANUELLE**

**Le Maire** de la commune de **Bort L'Étang**,

Vu l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre d'adjoints du conseil municipal renouvelé suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant que Madame ANGELY Emmanuelle a été élu deuxième Adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame ANGELY Emmanuelle deuxième Adjoint, et en complément de l'arrêté 2026-16 du 21 mars 2026.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Il est donné délégation de fonction à Madame ANGELY Emmanuelle, deuxième Adjoint pour exercer les attributions suivantes, à compter du **21 mars 2026** :

- Accompagnement des projets des jeunes de la commune (en lien avec la communauté de communes Entre Dore et Allier)
- Encadrement de la commission jeunesse

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Thiers,
- Madame le Receveur Municipal,

Le 21 mars 2026

**Le Maire**

**Lionel BREUIL**



A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.